



Paris le, 30 mars 2010

**Monsieur Brice Hortefeux**

Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des  
Collectivités territoriales

1 Place Beauvau

75800 Paris CEDEX 08

Objet : *préavis de grève pour le 8 avril de l'ensemble des personnels de la petite enfance*

Monsieur le Ministre,

L'expérimentation de jardins d'éveil, la remise en cause des taux d'encadrement et du nombre de personnels qualifiés dans les structures d'accueil de la petite enfance, ainsi que l'offensive contre l'école maternelle, marquent une dégradation importante de la qualité d'accueil des jeunes enfants et des conditions de travail des professionnels ainsi qu'un affaiblissement sans précédent des possibilités de scolarisation des élèves de deux et trois ans.

Pour répondre au manque de plusieurs centaines de milliers de place d'accueil pour les jeunes enfants, les dernières mesures gouvernementales concernant les modes d'accueil et l'école maternelle ne répondent aucunement aux attentes des familles, ni aux besoins fondamentaux de la petite enfance.

L'entrevue du 26 mars 2010 avec le Directeur de cabinet de Madame MORANO, Secrétaire d'État à la famille n'ayant débouché sur aucune réponse favorable aux revendications du secteur de la petite enfance portées dans le cadre du Collectif unitaire « Pas de bébés à la consigne »,

le SNUCLIAS/FSU, déposant le présent préavis de grève, appelle les agents des établissements d'accueil des jeunes enfants, ainsi que les personnels de leur administration à une journée nationale d'actions, de grève et de manifestation le,

**jeudi 8 avril 2010 de 0 heure à 24 heures**

pour exiger le retrait du projet de modification du décret portant sur les établissements d'accueil du jeune enfant, et l'ouverture de négociations propres à ce secteur.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération

P/o Hervé Heurtebize



Secrétaire National du SNUCLIAS/FSU

Copie : **Mme Nadine Morano**, Secrétaire d'Etat chargée de la famille, de la solidarité et de la ville